

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 8.					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures.	4 degrés.	85	27	Sud.	
du mat.	dessus zéro.	degrés.	pouces 6 lignes		
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midiv.	Couch.	Phases.	Age.	
7 heures.	11 heures.	4 heures.			
15 m.	43 m. 53	4 m.			

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, au bureau du journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^e.
Paris, chez MM. Lepelletier-Bourgois, office-correspondance, place de la Bourse, n° 6, au 4^{er}, et chez Desbrières aîné, libraire, rue Saint-Marc, n° 21, près la Bourse.

PRIX :

16 francs pour 3 mois, } Hors du département
32 francs pour 6 mois, } du Rhône, 1 franc de
64 francs pour l'année. } plus par trimestre.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, et dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 8 novembre 1839.

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE

POUR LES JEUNES ENFANTS PAUVRES DE LYON.

Les loges maçonniques de Lyon nous prient d'annoncer qu'elles ont adopté le projet de fonder une société de patronage pour les jeunes enfants pauvres de Lyon et de ses faubourgs. En conséquence, une souscription, à laquelle prendront certainement part toutes les personnes qui comprennent l'importance de cette œuvre, vient d'être ouverte, et des cahiers de souscriptions déposés chez :

MM. Gros, rue Lanterne, 14.
Godemard, rue Saint-George, 43.
Bertholon, rue Sainte-Marie, 4.
Bergier, cours Bourbon, 11.

Nous avons aussi un cahier, et nous recevrons avec empressement les citoyens qui viendront souscrire dans nos bureaux. Le prix annuel de la souscription est fixé à 10 fr. On souscrit pour cinq ans.

Nous rappellerons à nos lecteurs que le but de la société de patronage est d'arracher à l'abandon, à l'ignorance et au vagabondage de pauvres enfants qui pourrissent, à l'aide d'une direction bienveillante et éclairée, devenir un jour des citoyens honnêtes et utiles.

DEUX ÉCOLES POLITIQUES.

Toute agglomération d'hommes qui constitue une nation se meut en vertu du principe fécond de l'association. Il y a lien moral et matériel entre tous les membres qui composent ce qu'on appelle une nation.

L'association politique forme le lien moral.

L'association des besoins forme le lien matériel.

Quand la société est troublée, c'est que l'association cesse d'avoir des bases équitables. Elle devient insuffisante pour les besoins nouveaux ; il faut dès lors chercher à la transformer, à corriger ses bases.

Ce travail doit être continu. Quand il s'accomplit, on appelle progrès ; mais toute réformation est successive. Le penseur construit à l'aise une rénovation d'ordre social ; un peuple ne renouvelle pas l'ordre dans lequel il vit, sans tâtonnements, sans expérimentations lentes et mesurées. Si le philosophe qui bâtit un système se trompe, qu'en résulte-t-il ? Rien de bien fâcheux, assurément. Si un peuple, en travail de transformation, se trompe, au contraire il en sort des malheurs incalculables.

De là, il arrive que l'école philosophique n'a qu'une mission, le travail des idées, mais que l'école politique en a une autre bien précise, bien distincte, l'application des idées, et l'application prochaine. Les peuples ne travaillent pas pour les siècles futurs, mais pour les temps présents. En apportant leur pierre à l'édifice du progrès, en aidant les générations qui suivent, ils ont toujours pour but principal de dégager le présent des misères qui l'obscurcissent.

La mission des novateurs politiques est toute tracée. Elle doit se borner à mesurer l'équilibre des forces politiques et sociales, à combiner avec habileté les chocs qui doivent résulter de certains éléments qu'il faut introduire dans l'ordre général, et ne mettre ces éléments en relief qu'avec la conviction qu'il sont aptes à se mêler à l'édifice social.

Théâtre du Gymnase.

Si le théâtre, comme le veulent prétendre bien des personnes, ne doit avoir pour unique but que d'amuser, de dilater le cœur, en donnant toutelois quelques petites leçons d'amour généreux, quelques petites critiques de nos mœurs ; s'il ne doit pas, mentor plus sévère que celui de Télémaque, nous tendre vers le cerveau vers des principes élevés, il faut convenir qu'il remplit bien son but, et que le vaudeville, en particulier, est le *nec plus ultra* de cette verve gentille, spirituelle, facétieuse, et l'on a raison d'accourir en foule au théâtre, comme on est accouru samedi dernier. Il est vrai que les noms de Bernard-Léon, de Célicourt et de Barqui, — noms qu'on ne peut lire sur l'affiche sans se représenter d'avance la bouffonnerie, voire même la ridicule pathétique, — ont été pour beaucoup dans la résolution de venir assiéger les bancs, les galeries et les corridors du théâtre. C'est vraiment une chose assez digne de remarque que cette affluence de monde, lorsqu'on y doit voir représenter des scènes gaies et légères. Je sais que pour ne pas blâmer cette disposition d'esprit, presque générale dans notre cité, il faut avoir égard aux occupations sérieuses de nos commerçants ; mais cela tient encore à des principes de littérature. Pousserait-on déjà l'horreur des drames modernes et des frissons qu'ils donnent jusqu'à désirer le contraste ? ou n'apprécie-t-on le vaudeville que parce que son langage est plus vrai, plus naturel ? Un grand nombre de lecteurs me répondront oui, quoique cette pensée ne soit pas toujours la mienne ; je voudrais voir sur la scène quelque chose de plus grand et un essor plus marqué vers des idées solides, vers l'accomplissement de la régénération de la littérature scénique, dont M. E. Souvestre a compris le caractère et le but dans *Riche et Pauvre*, littérature généreuse et pleine de fruits pour le peuple, cette masse opaque, jusqu'ici planétaire, et qui commence à devenir soleil ; mais laissons pour le moment les idées de réforme, quitte à y revenir une autre fois.

La *Famille improvisée*, petit vaudeville en un acte, embrouillé de burlesque, de caractères originaux, dont on peut sans doute rencontrer les types séparés dans la société, mais qui certes ne retrouvent jamais réunis ensemble pour amener le dénouement d'un amour, a commencé le long et un peu fade spectacle de samedi dernier. En général, dans les vaudevilles, comme

Les intrigants politiques parlent de progrès, mais ne veulent en réaliser aucun ; toute leur tactique consiste à enrayer le mouvement en paraissant le seconder. Aussi leur langage n'a-t-il aucune valeur dans un pays aussi éclairé que la France.

Les hommes qui veulent véritablement la réalisation du progrès se divisent en deux écoles distinctes :

L'école progressive philosophique ;

L'école progressive pratique.

L'école philosophique touche à tout, remue tout de fond en comble ; les éléments sociaux sont dans sa main comme les métaux dans celles de l'alchimiste. De là ses combinaisons brillantes, audacieuses, qui saisissent les esprits et les séduisent.

L'école progressive pratique procède autrement.

Elle veut agir par les idées, mais les faire passer immédiatement dans les faits. Sa mission est d'emprunter aux théoriciens ce qu'ils ont de démontré d'une manière complète, aux traditions ce qu'elles ont d'harmonique avec le présent.

Le but général des uns et des autres est le même. Ils cherchent également l'amélioration progressive et sensible de la société.

Les uns posent les systèmes, les autres exécutent. Dans l'exécution surgissent les difficultés ; car là on ne rencontre pas des idées spéculatives pour obstacles, mais des hommes, mais des passions, mais des intérêts. Là, les erreurs entraînent d'innombrables calamités. Dans l'ordre philosophique qu'importe une erreur ? elle conduit souvent à une vérité. De tout cela que conclure ? que les théoriciens purs doivent laisser la manœuvre politique aux hommes de l'école pratique, les soutenir, les conseiller sagement, les appuyer de leur puissante autorité, mais ne pas les entraver dans leurs efforts généreux ; ils peuvent seuls connaître les difficultés de réalisation, car seuls ils savent manier et les hommes et les intérêts.

Le *Capitole* continue à exalter le système impérial. A l'en croire, il réalisait l'ordre et le pouvoir, l'égalité et la gloire ! Voilà bien des motifs pour chercher à le rétablir.

Aussi ajoute-t-il que c'est vers sa réalisation que marchent tous les hommes généreux, que c'est le véritable mouvement des esprits.

Si telle était la tendance des esprits généreux, nous la dirions funeste pour l'avenir de la France. Mais, encore une fois, il n'y a plus rien à faire avec le système impérial ; il est tombé à jamais le jour où ses résultats obtenus par la conquête ont été perdus ; il est tombé dès le moment où la discussion a pu le soumettre à l'examen sérieux et attentif de la France. Nous ne pouvons plus nous payer de mots, nous ne pouvons accepter que des réalités. Ce qui reste de l'Empire appartient désormais à l'histoire ; les hommes même qu'elle nous a légués n'ont plus qu'une valeur historique.

Si le mouvement des esprits tournait à l'impérialisme, il se produirait, ce nous semble, par des actes clairs et précis ; mais si nous exceptons l'échauffourée de Strasbourg, nous ne voyons rien apparaître, depuis dix ans, qui puisse alimenter les espérances du *Capitole*.

dans toute autre pièce, on obéit plutôt aux différentes propensions et aux tournures d'esprit que l'on remarque chez quelques artistes distingués qu'aux caractères naturels puisés dans le monde ; de là jaillit souvent une charge trop comique. Plaire et enlever les applaudissements, voilà le seul but que semblent se proposer les auteurs, et dans les vaudevilles, il faut le dire, il ne manque pas de succès.

Barqui a été le héros de la *Famille improvisée*. Tantôt en maquignon, tantôt en vieille femme, il a montré des allures vraiment comiques, mais quelquefois trop poussées à l'excès, comme dans la robe de la vieille femme. Le jeu de Célicourt frappe davantage, parce qu'il se tient plus dans la réalité, qu'il semble ne devenir comique que malgré lui, et que sa bonhomie enfin est tellement vraie qu'on ne peut la croire supposée.

Ces deux acteurs, ainsi que Breton et Ambroise, sont bien capables de faire réussir le vaudeville au Gymnase. Malgré cela, la direction se croit toujours forcée de leur donner un maître, de leur enlever les honneurs qui leur sont dus, en prenant des engagements momentanés avec les artistes de Paris qui depuis quelque temps ne font que se succéder sur notre second théâtre. Qu'on me permette de développer ici ma pensée.

La ville de Lyon n'a-t-elle pas un projet avoué, celui d'opérer la décentralisation des arts ? Et par art j'entends non-seulement ce qui regarde la littérature, mais encore la peinture, la musique et la scène. N'a-t-elle pas le droit, par sa population nombreuse, par sa position géographique et par les nobles élans qu'elle éprouve, d'ambitionner le titre de reine artistique du midi de la France ? Dans le nord, le sceptre de l'art ne suffirait-il pas à Paris ? N'avons-nous pas souvent honte de recevoir quelques miettes de la gloire parisienne qu'on semble ne nous jeter qu'en passant ? Ne tendons-nous pas à donner l'exemple de l'affranchissement en littérature, et de lever les premiers, en province, l'étendard de la révolte contre le monopole des arts exercé jusqu'à ce jour par la ville de Paris ? Or, est-ce un moyen d'arriver à ce résultat, que de demander à sa rivale des instructeurs (je parle ici de la scène) ? Le terroir lyonnais n'a-t-il pas produit et ne peut-il pas produire encore ? Sans rien ôter au mérite des artistes passagers, sans rien amoindrir non plus du laurier qui est dû à tout talent, ne pourrait-on pas les laisser cueillir leur moisson de gloire dans Paris, et permettre à notre Gymnase de voler de ses propres ailes ? Il semble avoir la fièvre

Le journal la *Révolution* avait été dirigé, par le colonel Lennox, dans des voies impérialistes ; il est tombé le jour où les membres de la famille de Napoléon ont cessé de le soutenir de leurs écus. Le *Capitole* sera-t-il plus heureux ?

Le mouvement des esprits est démocratique, voilà la véritable tendance de l'époque. Les perturbations qui agitent la démocratie la rendent, dites-vous, incapable de constituer une forme gouvernementale ; mais, sur ce point, il y a une grave erreur.

En ce moment la démocratie est livrée à tout venant ; elle n'a ni moyens de contact, ni moyens de centralisation. Cela tient non pas à sa nature, mais à l'ordre actuel des choses. Si elle était amenée à se développer gouvernementalement, elle en aurait bientôt fini avec les principes ennemis de la souveraineté du peuple, de quelque côté qu'ils pussent venir, quelque drapeau qu'ils pussent prendre.

Tous les partis sont divisés, nous sommes tous à l'état de coterie ; cela fait l'affaire du pouvoir, cela convient aux ennemis de l'égalité. Mais viennent des jours où l'union des démocrates serait indispensable pour le salut de la France, et alors on verra s'ils savent maintenir l'unité du pouvoir, le droit commun et l'exécution des lois.

Pour notre compte, nous devons féliciter le ministère du 12 mai de la nomination de M. Lavielle aux fonctions de premier président de la cour royale de Riom, et de M. Leyraud à la place de directeur des affaires civiles au ministère de la justice. Ces deux honorables sont appelés à ces charges importantes par cela seul qu'ils sont députés. Ils servent de pivot à des intrigues parlementaires ; ils vont contribuer à préparer une majorité ministérielle, cela est visible pour tous. La corruption ne s'est jamais étalée plus impudemment ; les défenseurs de la réforme électorale ne manquent certes pas d'arguments pour en démontrer l'urgence, mais les ministres du 12 mai leur en fournissent qui ne devront pas être négligés.

Non-seulement les scandaleuses nominations que nous signalons ébranlent toute la confiance qu'on pourrait avoir dans la chambre, mais encore elles portent une atteinte grave à la considération et à la dignité de la magistrature. Comment la respecter quand on voit à sa tête des hommes qui y ont été portés par la faveur, qui n'ont jamais traversé les rangs intermédiaires, et qui ne sont investis d'une haute dignité que par cette raison qu'ils ont donné parole au ministère de le soutenir.

De pareils exemples n'altèrent-ils pas aussi le sentiment du devoir dans tous les degrés de la magistrature ? Ne prouvent-ils pas que le savoir, la science, l'exactitude dans l'accomplissement du devoir ne sont que de vaines recommandations, qu'elles sont sans force et sans valeur pour arriver à des fonctions élevées, et que la voie la plus sûre est celle de l'intrigue et de la corruption ?

Ceci bien constaté, combien de consciences sont atteintes ! combien de caractères se trouvent altérés ! A tout cela la justice perd en dignité et en considération. Dans ces temps, quels magistrats se sont élevés ? des hommes de capacité douteuse, d'une justice soumise à l'action passionnelle du pouvoir. Quels hommes sont restés im-

maintenant, et si cette fièvre n'amène pas le découragement chez nos artistes et la lassitude chez le public, nous serons très-heureux.

M. Bernard-Léon comprendra sans doute ces réflexions qui n'ont rien de personnel ; car, à l'exemple de tant d'autres, nous applaudirons aux rôles qu'il a créés à Paris, tel que celui de Colmann dans les *Brodequins de Lise* qui ont suivi la *Famille improvisée*. Toutefois, il nous semble qu'il aurait pu tirer un parti plus avantageux de ce rôle alsacien, et qu'il aurait dû se montrer plus pesant, plus tranché, plus en dehors des mœurs françaises, sans blesser la vérité. L'Alsacien, par ses mœurs et son langage, est plus Allemand que Français, et l'on sait que les rôles d'Allemand, d'Anglais, etc., prêtent toujours beaucoup par les *quiproquos* de langue et par une nature heurtée contre la nôtre.

M. Leroy, dans cette pièce, n'a pas montré une grande habitude de s'enivrer ; il était tout aussi maître de ses jambes et sa langue n'était pas plus épaisse que s'il eût été à jeun depuis deux jours. Dans la pièce suivante, *Phébus ou Phœbus*, comme prononce ingénument Célicourt, le rôle d'amoureux était plus approprié à sa nature. Ce vaudeville, dont l'intrigue est trop diffuse, trop longue, n'a eu pour unique dénouement que de jeter sur une pauvre et innocente vieille fille le blâme d'avoir mis au jour un enfant illégitime.

Enfin, dans la quatrième et dernière pièce, *Le Petit-Fils de Vatel*, de ce héros de la cuisine (ce n'est pas assez noble de dire de la marmite), M. Bernard-Léon nous a montré un jeu vraiment héroïco-comique. C'était bien la suffisance, l'amour-propre que devait avoir de son art culinaire le maître d'hôtel d'un prince. Tantôt apparaissait sur son noble front l'espoir d'un triomphe, tantôt les inquiétudes d'une défaite, émotions sublimes à l'instar de celles des généraux d'armée, car Vatel aussi commandait. N'a-t-il pas fait manœuvrer sur la scène son armée de marmitons ? Sauvé d'un déshonneur par l'habileté d'une petite cuisinière appelée Nanette, il la récompense en la donnant pour femme à son fils, et les envoie tous les deux, avec sa bénédiction paternelle, répandre dans le Nord le code de la cuisine française.

Nous avons assisté ce soir à trois mariages, et, certes, nous n'avons pas été encouragé à en accomplir un quatrième.

A. C.

mobiles sur leurs sièges? ceux-là qui étudient, jugent avec sagesse et impartialité; et ne mettent pas leur conscience au service de ministres sans indépendance.

Plusieurs journaux jugent aujourd'hui avec une juste sévérité les faveurs qui viennent d'être accordées à MM. Lavielle et Leyraud, faveurs qui bien certainement ne seraient pas allées les trouver s'ils n'appartenaient à la chambre des députés.

La *Gazette des Tribunaux* présente, au sujet de ces nominations, les observations suivantes :

Nous n'entendons pas contester le mérite personnel du successeur qui vient d'être donné à M. Bryon; mais nous croyons devoir reproduire ici les observations que dans d'autres temps nous ont suggérées des choix faits, comme celui-ci, en dehors de la magistrature et au mépris des droits acquis. Lors de son avènement au ministère, M. le garde-des-sceaux avait compris qu'il importait de restituer à l'avancement judiciaire des règles jusqu'alors trop souvent méconnues et dont l'oubli menaçait de jeter le découragement dans les rangs de la magistrature. Aussi, nous nous étions plu à reconnaître que jusqu'ici les droits de l'ancienneté et de la hiérarchie avaient été scrupuleusement respectés. Nous regrettons qu'en cette occasion M. le garde-des-sceaux n'ait pas su résister à des préoccupations politiques, et qu'il ait cru devoir chercher dans les bureaux de la chancellerie et en dehors du cadre de la magistrature le titulaire d'une de ces hautes fonctions qui doivent être l'ambition et la récompense d'une carrière toute judiciaire.

Le *Courrier de Lyon* n'a pas voulu discuter sérieusement les questions soulevées à l'occasion des 25,000 fr. votés par le conseil municipal de Lyon. Après avoir quitté le terrain d'une discussion décente, il entre dans celui des injures; c'est d'ailleurs assez son habitude.

Le *National* s'est élevé contre la prodigalité de notre conseil; il le prend à partie en ces termes :

« Le *National* oublie, dit-il, ainsi que les économistes de l'opposition qui ne manquent pas de manger de bons diners à la face des indigents auxquels ils ne donnent pas une obole, que les membres de la famille royale savent toujours payer amplement l'accueil qu'on leur fait et qui leur est dû. »

Aux termes de la constitution, on ne doit ni fêtes ni diners aux membres de la famille royale, aux princes enfin. Ce qu'on leur doit, c'est un fauteuil de pair de France et quelques honneurs militaires à leur passage dans les villes de garnison. Nous ne discutons pas sur le cérémonial de la réception; faites-la, messieurs, aussi complète que vous le voudrez. Tirez le canon, ordonnez des revues, vous le pouvez; dansez encore si vous en avez le désir, mais ne nous faites pas payer les violons; dinez, mais soldez l'addition.

Quand les économistes de l'opposition dinent ensemble et offrent des diners, ils paient leur écot. Sous la Restauration, les gens de l'opposition dinaient fastueusement; maintenant l'opposition s'est corrigée de ce travers, ses diners sont de deux à trois francs par tête, et, quoi qu'en dise le *Courrier*, ils ne se terminent jamais sans une collecte en faveur de quelques hommes malheureux.

Quand vous aurez fêté le duc d'Orléans, quand vous l'aurez festoyé à nos dépens, pensez-vous aux indigents, messieurs? Eh non! Vous irez tourbillonner dans une salle de bal éclairée et préparée toujours à nos dépens, ou bien vous irez préparer au prince une entrée brillante au spectacle.

En partant l'intendant du duc d'Orléans laissera peut-être aux pauvres un billet de 1,000 francs. Belle compensation, ma foi! pour 50 ou 60 mille francs sortis de nos mains!

Et ces 1,000 francs qui les paie en définitive? encore l'argent des contribuables, car le duc d'Orléans a maintenant sa liste civile. Il faut être bien malhabile pour entrer dans de pareilles discussions, pour les soulever, sachant comment les choses se passent dans toutes les réceptions princières. Quant aux charlatans de la presse dont parle le *Courrier*, ils sont bien rares dans les rangs de l'opposition radicale depuis qu'ils ont passé en grande partie, enseignes déployées, dans ceux de la presse gouvernementale.

Les écrivains en bien petit nombre qui défendent maintenant la cause populaire sont fort peu préoccupés de banquets politiques. Ils ont, de ce côté, modifié largement les vieilles habitudes de la Restauration, tandis que les princes et les plats courtoisants qui les encensent n'ont fait, à cet égard, aucun progrès. Ils ont toujours les mêmes travers; toujours ils veulent s'ébattre sans rien payer, vivre grassement sans bourse délier; cependant ils ont en grande partie ce qu'on appelle, dans le monde, des positions sociales.

Nous annonçons hier que les chambres seraient convoquées pour le lundi 23 décembre. Cette nouvelle est confirmée par une ordonnance royale du 5 novembre que nous lisons ce matin dans le *Moniteur*. Ainsi donc, toutes les observations que la presse a présentées sur le retard apporté à la convocation du parlement se trouvent justifiées par la résolution qu'a prise le ministère. Sous ce rapport, comme sous beaucoup d'autres, les hommes du 12 mai n'ont pas fait mieux que leurs prédécesseurs.

Cet ajournement dans la réunion des chambres est un fait d'autant plus fâcheux qu'il retardera encore le jugement des accusés de mai dont la commission d'instruction de la cour des pairs n'a pas ordonné la mise en liberté. Quand ces accusés comparaitront devant leurs juges, la plupart d'entre eux auront déjà subi huit mois de détention préventive. Et on appelle cela de la justice! Nous ne cesserons de réclamer contre un pareil abus de ce mot sacré qui ne devrait pas être ainsi profané.

Par ordonnance du roi en date du 14 octobre 1839, M. Barbez, actuellement commissaire de police à Lyon, est nommé commissaire spécial de police près la préfecture du Rhône.

M. Toussaint, ancien commissaire de police à Lyon, et en dernier lieu commissaire central à Nîmes, est rappelé dans notre ville par suite de la suppression de son emploi.

M. le ministre de l'intérieur vient d'accorder aux enfants d'Adolphe Nourrit une indemnité annuelle de 1,800 fr. Cette somme sera versée aux mains de leur tuteur, qui sera libre de l'employer selon les besoins de chacun d'eux, et d'après l'appréciation qu'il en fera en père de famille. L'indemnité ne cessera d'être payée qu'à la majorité du dernier enfant.

On nous apprend que le lieutenant-colonel du 31^e vient, par une mesure inusitée dans l'armée, de faire enlever des chambres des quartiers de ce régiment les malles appartenant aux sous-officiers.

Paris, 6 novembre 1839.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Le journal de M. de Girardin, ordinairement assez bien informé de ce qui se passe à la cour, publie la nouvelle suivante :

« La retraite de M. le général Schneider n'est plus douteuse; seulement le cabinet ne s'est pas encore mis d'accord sur le choix d'un nouveau ministre de la guerre. M. le maréchal Soult insiste, et pour cause qu'il serait superflu d'expliquer, en faveur de M. le maréchal Molitor; d'autres membres du cabinet penchent en faveur de M. le général de Cubières. Le dernier des deux noms est celui qui réunit le plus de probabilités. »

Nous sommes curieux de savoir si cette assertion de la *Presse* sera démentie ce soir par le petit *Moniteur*.

— M. le lieutenant-général Bernard, ex-ministre de la guerre, a succombé, hier au soir, à une longue et douloureuse maladie. Depuis qu'il avait quitté son portefeuille, dont il n'a jamais été que fictivement titulaire, il exerçait les fonctions de gouverneur du Palais-Royal.

Nous avons aussi à annoncer la mort de M. Lamy, maréchal-de-camp du génie. M. Lamy était ce général qui dernièrement avait couru à Fontainebleau, demandant à être introduit auprès de Louis-Philippe, dont il voulait, disait-il, faire le bonheur. M. Lamy proposait de nourrir toute la France avec du sarrasin. Le malheureux était fou. Il est mort des suites de cette folie, qui a dégénéré en fièvre cérébrale. Dans ses derniers moments, le général Lamy avait la manie de se mettre à la fenêtre de son appartement et de jeter au peuple l'argent qu'on lui laissait sous la main pour apaiser ses transports furieux.

— C'est Me Dupont que M. Blanqui, récemment arrêté, a chargé de présenter sa défense devant la cour des pairs.

— MM. Dejean et compagnie, fabricants de sucre de betterave à Pontoise, viennent de faire signifier au directeur des contributions indirectes de cet arrondissement, par exploit d'huissier, qu'exécutant la loi du 17 juillet 1837 dans son véritable esprit, et rétablissant par le calcul l'équilibre voulu par elle, et eu égard à ce que le dégrèvement des sucres étrangers ne leur préjudicie pas quant à présent vu la distance, ils offrent de souscrire au profit du trésor une obligation de 3 fr. 30 c. par chaque 100 kilog. de sucre sorti de leur fabrique, et provenant de la présente campagne, payable ladite obligation dans le terme de droit, déclarant que, faute d'accepter ladite obligation, les requérants se pourvoiront devant les tribunaux pour faire statuer sur la validité des présentes offres, s'opposant dès à présent à toutes contraintes qui pourraient être déversées contre eux, sous la réserve de se pourvoir contre l'ordonnance du 21 août dernier.

La résistance de MM. Dejean à l'ordonnance de dégrèvement ne peut manquer de soulever d'intéressantes questions devant les tribunaux. Il est probable qu'un grand nombre d'intéressés dans la fabrication du sucre indigène s'empresseront de suivre l'exemple qui vient de leur être donné.

— Les trompettes de la Société des gens de lettres résonnent dans un journal qui lui est tout dévoué, pour célébrer la victoire remportée par cette association contre un journal de Rouen.

La Société des gens de lettres a pour but, comme on sait, de tarifier les productions de ses membres à tant la ligne, et d'assimiler les travaux de l'esprit au poivre et à la cannelle. Elle est présidée par M. de Balzac et forme une coterie dont nous aurons occasion de nommer les principaux meneurs, si les tribunaux de Paris ne persistent pas dans la jurisprudence qu'ils ont adoptée contre ces douaniers de la pensée.

Le journal qui est le principal organe de la société annonce que déjà un grand nombre de journaux se sont soumis aux conditions de reproduction qu'elle leur a imposées. Nous pouvons déclarer en toute sûreté que cette assertion est le résultat d'une erreur, et que la presse départementale, à peu d'exceptions près, regarde les prétentions de la société comme illégales, immorales et ridicules.

BULLETIN DE LA BOURSE DU 6 NOVEMBRE.

La rente, avant l'ouverture, avait légèrement fléchi par suite de la baisse des fonds anglais. Elle était offerte à 82 07 1/2, et demandée à 82 05. C'est à ce prix qu'elle a ouvert au parquet.

Les cours se sont graduellement améliorés, et la rente est montée à 82 10. On a même demandé dans la coulisse à 82 12 1/2.

Pendant long-temps la rente est restée très-ferme et montrait même beaucoup de tendance à la hausse; mais au moment de la clôture, quelques ventes faites par le parquet ont déterminé une faible réaction en baisse, et la rente a fermé à 82 05.

A quatre heures elle était à 82 f.

Les ordonnances de nomination à la pairie devaient paraître en même temps que l'ordonnance de convocation des chambres. Cependant le *Moniteur* ne donne encore aujourd'hui aucune satisfaction à la curiosité du public. Plus le temps s'écoule et plus cette curiosité augmente, car chaque jour on jette des noms nouveaux sur la liste des pairs en perspective. Aujourd'hui on cite parmi les aspirants à la pairie M. le général Vallin et M. Viennet. M.

Viennet! entendez-vous bien? On cite encore M. Albert, député de la Charente, dont M. Dufaure va devenir le gendre. Il paraîtrait que M. Dufaure aurait voulu mettre dans la corbeille de sa fiancée un brevet de pair; quelle délicatesse!

Parmi les mille et une historiettes auxquelles donnent lieu toutes les ambitions qui se disputent un fauteuil au Luxembourg, la chronique suivante que rapporte ce matin le *National* nous paraît assez piquante pour être reproduite :

Chaque matin apporte un nouveau pair de France à la fournaise qu'on prépare pour cette semaine et que la spirituelle indisposition de M. Villemain ajourne encore. Parmi les créations qui a pour objet de conserver l'hérédité de la pairie, il en est une qui a pour objet de conserver l'hérédité de la pairie par les femmes. Mme Behague, fille de feu M. Baillot, qui avait été tué dans l'exercice des fonctions d'officier d'ordonnance de la garde nationale, a réclamé pour son mari la survivance de la pairie paternelle. Or, Mme Behague est l'amie de M. le marquis de Dalmatie, et le président du conseil n'a rien à refuser aux sollicitations de sa bru qui accorde tout aux désirs de Mme Behague. On assure aussi que cette dame est toute puissante auprès du maréchal Soult, et on lui prête ce joli mot à l'occasion de l'enlèvement laborieux du cabinet actuel: Si vous ne vous dépêchez pas de former votre ministère, j'emmène le maréchal dans ses terres.

Le maréchal a donc voulu étendre un manteau de pair sur Mme Behague, dont tous les titres sont trois nominations au conseil-général, la qualité de gendre de M. Baillot et son affiliation à la société des *louvreurs*. Si la royauté de juillet songeait à rétablir l'ancienne charge de grand-louvetier, M. Behague serait une spécialité toute trouvée; mais comme la chambre des pairs n'a pas été instituée pour la destruction des loups, on ne comprend pas la candidature de M. Behague à la pairie, même comme légataire universel de M. Baillot.

On lit dans le Journal du Loiret :

Les conseils-généraux de département ont, dans l'organisation sociale de notre pays, une importance qui n'est peut-être pas assez appréciée par les électeurs. Ils sont appelés par leurs attributions à prendre l'initiative de toutes les grandes mesures qui peuvent hâter le développement de l'agriculture et de l'industrie dans nos départements.

Des ministres tels que M. Cunin-Gridaine ne doivent pas nous faire espérer que les grandes idées en économie politique partent du centre de l'empire pour féconder tous les points de la circonférence. C'est dans chaque localité que doivent être signalées les améliorations que réclament les diverses populations de la France. Ainsi seulement on pourra corriger ce que notre centralisation administrative a de trop absolu. Il faut en outre que les membres des conseils-généraux, ces surveillants élus de l'administration départementale, réunissant assez de lumières, assez d'indépendance de caractère, pour bien apprécier les actes de nos préfets et les juger sans prévention comme sans condescendance.

Tant que ces fonctions, aussi honorables qu'importantes, furent octroyées par le bon plaisir des préfets, il était naturel que ceux-ci ne se donnassent que des contrôleurs complaisants; mais aujourd'hui ces choix sont électifs. Comment concevrait-on que des électeurs allissent confier la défense des intérêts du département aux protégés mêmes de l'administration?

Appeler au conseil-général les créatures du préfet, c'est aller contre le but de l'institution. Si le préfet se trompe, ce qui arrive assez souvent, s'il fait de l'administration terre-à-terre, ses erreurs, son incapacité seront-elles signalées par les hommes qu'il aura lui-même fait élire? Ceux-ci seraient placés entre le reproche d'ingratitude et le sentiment de leurs devoirs. C'est aux électeurs à leur éviter cette pénible alternative.

LE FUTUR MARI DE LA REINE D'ANGLETERRE.

La fortune politique de la famille de Cobourg n'est pas inexplicable, comme on le dit; cette fortune semble au contraire parfaitement conforme au système que nous voyons pratiquer en France. Moins on est capable de gouverner, plus on a de chances d'être ministre; eh bien! moins on a d'importance, plus on est apte à devenir mari de reine ou même roi.

Un journal anglais, le *Cheltenham-Lover-on*, exprime implicitement cette pensée, et voit en espérance un Cobourg assis sur le trône d'Espagne à côté de la reine Isabelle. Le chef actuel de la maison de Cobourg a reçu en dot de sa femme le duché de Gotha, qui, réuni à ses propres états, forme une principauté beaucoup moins importante qu'un de nos médiocres départements. L'armée de Cobourg s'élève à 1,400 hommes. Ce n'est pas à la tête de cette force militaire que les Cobourg font leurs conquêtes.

Léopold, aujourd'hui roi des Belges et gendre du roi des Français, avait épousé en premières noces la princesse Charlotte d'Angleterre; la princesse Victoria de Cobourg, aujourd'hui duchesse de Kent et mère de la reine Victoria, avait d'abord été la femme d'un petit prince de Leiningen; une autre sœur, moins heureuse, a épousé un émigré français, général au service d'Autriche.

Cette mésalliance n'a pas empêché le jeune duc Ferdinand d'obtenir le main de la reine dona Maria de Portugal, et voici maintenant le prince Albert, un peu épais de tournure, dit le *Cheltenham-Lover-on*, mais dont les moustaches sont superbes, qui va devenir l'époux de la reine de la Grande-Bretagne, en attendant qu'un autre Cobourg trouve de l'emploi dans la Péninsule. Les Cobourg auront bientôt conquis plus de royaumes que se poléon, et nous ne nous en plaignons pas : la royauté peut se faire petite tout à son aise; ce que nous voulons, nous, c'est que le pouvoir soit grand.

AFRIQUE FRANÇAISE.

On lit dans l'Eclair :

La petite expédition de Constantine sur Bougie s'est mise en marche. Un bâtiment de commerce parti de Philippeville le 30 octobre, et qui n'a mis que trois jours à sa traversée, a annoncé que 900 hommes de renfort sont arrivés le 28 dans cette place et se sont aussitôt mis en marche pour renforcer la colonne expéditionnaire.

Le même journal ajoute :

Cette colonne, qu'on dit forte de neuf mille hommes, doit agir contre les Kabyles que l'on compte prendre entre deux feux; mais les pluies qui régnent ont mis les routes dans un mauvais état, les plus petites pièces d'artillerie n'avancent qu'avec une extrême difficulté, et, malgré toute la sollicitude du prince pour les soldats, les malades sont déjà nombreux dans la colonne.

Le 28 octobre, on était fort inquiet à Alger sur les résultats de notre expédition à cause des pluies. On sait que le prince a dû partir de Constantine le 21 octobre; qu'il a douze jours de route, plus deux jours de séjour à Sétif. On ne pense pas qu'il puisse être à Bougie avant le 4 novembre.

Bongie est le but de l'expédition; là seulement les opérations doivent commencer, et quinze jours au moins devront être nécessaires pour attendre et envelopper un ennemi aussi difficile à saisir que les Kabyles. Il est à présumer que le duc d'Orléans ne pourra s'embarquer pour la France avant la fin du mois.

Bulletin de la réforme électorale. — Département's.

Le besoin de la réforme doit être souvent exprimé pour que les citoyens ne s'endorment pas sur leurs plus précieux intérêts. Tel est l'état de marasme où nous a jetés la politique du 7 août, que les plus intelligents doivent être stimulés quotidiennement pour ne pas cesser de travailler à l'œuvre qui ne sera pas encore incessamment réalisée. La presse départementale comprend admirablement la mission qui lui est dévolue de relever les courages abattus, et de combattre les sophismes des partisans du privilège.

Le *Radical du Lot* engage les citoyens à organiser, au chef-lieu de chaque canton, un comité central qui désignera dans chaque commune un garde national chargé de recueillir les signatures, réunira les cahiers et les fera parvenir directement au comité ou dans les chefs-lieux d'arrondissement. Ce journal, dans un article sur la réforme, pose des questions auxquelles les champions les plus déterminés de l'ordre de choses seraient bien embarrassés de répondre :

Où est, dit-il, où est cette attitude ferme et constante dont la chambre devait faire un rempart au peuple contre un pouvoir envahisseur ? Où est cette organisation forte et éclairée qui, répartissant plus justement l'impôt, assurera le pain du pauvre et le travail de l'ouvrier ? Où sont ces lois internationales qui aideront à l'accroissement de l'industrie et dégorgeront les canaux du commerce et de la fabrication ? Où sont les mesures intérieures qui préviennent la déchéance de l'agriculture, le dépérissement de l'instruction et l'abrutissement des classes populaires ? Non, tout se fait sans la chambre ou malgré la chambre ; et soulever une seule de ces questions vitales dans son sein, a constamment valu à l'imprudent novateur une bruyante indifférence ou la risée du mépris.

Le *Courrier d'Indre-et-Loire* annonce que la pétition rédigée par l'extrême gauche est offerte à la signature de ses concitoyens dans ses bureaux.

Les officiers de la garde nationale, ajoute-t-il, les électeurs, les membres du conseil municipal, les adjoints et les fonctionnaires qui signèrent cette pétition l'an dernier, la signeront à plus forte raison cette année. Ils ne voudront pas laisser considérer leur précédente adhésion comme un misérable moyen d'opposition au ministère. Des hommes honnêtes et raisonnables ne doivent jamais mentir à leurs convictions, ni s'enrôler frauduleusement sous un drapeau qu'ils n'acceptent pas. Ce serait tromper ceux qui les croiraient avec eux, ce serait tromper le pays qui a besoin de savoir où est la majorité et la minorité.

On a fait souvent cette fort juste remarque sur l'absurdité du cens à 200 f., dit l'*Album de la Creuse* : par l'effet de nos lois civiles, la propriété va se divisant toujours. Les parcelles territoriales deviennent de plus en plus nombreuses. Les fortunes moyennes disparaissent. Le cercle des citoyens appelés à voter de la plénitude des droits politiques, au lieu de s'élargir, deviendra donc de plus en plus restreint. Est-ce bien là le but qu'on se propose ?

Les fortes têtes du juste-milieu, quand elles entendent demander l'extension des droits électoraux, répondent d'un air capable :

« L'artisan n'a que faire de vos droits électoraux. Il préfère du pain à tous les droits politiques du monde. »

A cet argument, qui n'est autre chose qu'un cercle vicieux, voici le raisonnement bien simple qu'oppose la *Feuille de Cambrai* :

De quoi se compose la nourriture de l'ouvrier ? d'un morceau de pain ou de viande plus ou moins copieux, selon que ces objets de première nécessité sont d'un prix plus ou moins élevé. Eh bien ! que l'on modifie la loi sur les céréales et les tarifs sur l'entrée des bestiaux à la frontière, et, dans les années ordinaires, une réduction marquée aura lieu sur le prix du froment et de la viande de boucherie.

La loi qui ne permet l'introduction du blé étranger en France que lorsqu'il atteint le taux de 26 f. l'hectolitre dans les marchés de l'intérieur, la loi qui frappe d'une contribution de 60 à 80 f. par tête les bœufs de la Suisse, du Piémont, de la Prusse ou de la Hollande, à leur entrée en France, sont des dispositions législatives créées dans un esprit étroit de monopole ; elles enrichissent quelques hommes et affament tout un peuple. Que l'on introduise l'élément populaire dans la représentation du pays, et la législation, améliorée dans ces deux objets essentiels, combinera d'une manière plus rationnelle et plus favorable des intérêts trop prépondérants, avec ceux des hommes qui n'ont qu'un modeste emploi ou un modique revenu, ou enfin qui ne vivent que du produit de leur travail quotidien.

Parlons-nous du criant et injuste monopole dont le sel est l'objet ? Que dirons-nous sur cette question qui n'a été dit et répété à satiété ? Eh bien ! tant que la loi électorale actuelle n'aura point été réformée largement, il ne faut espérer aucune amélioration. Les habitants des contrées salifères continueront de payer le sel beaucoup plus cher que nos voisins eux-mêmes qui tirent de France cette matière si indispensable.

L'obstination du pouvoir à ne point modifier et adoucir les tarifs de nos douanes a forcé les puissances limitrophes à exagérer, par mesure de réciprocité, les droits sur nos vins et sur nos autres productions. Tous les ministres qui se succèdent sont, pour se maintenir au pouvoir, réduits à respecter et à maintenir les privilèges nuisibles des hommes qui font les majorités dans les collèges électoraux et dans l'enceinte du Palais-Bourbon. Là est la condition de l'existence plus ou moins prolongée des ministres ; condition fatale pour l'universalité des Français, puisqu'elle est pour tous une cause de privation dans les objets les plus nécessaires à la vie.

La question de la réforme électorale n'est donc pas une chimérique théorie.

Faits Divers.

On lit dans le *Sémaphore* :

La journée d'hier, lundi, a été signalée par la plus grande quantité d'eau qui soit tombée depuis le retour des pluies. Nous craignons d'avoir à constater, si cela continue, de ces accidents qui ont fait donner à une des premières années du siècle le nom un peu emphatique de *l'an du déluge*. Nous écrivons ces lignes au bruit de la pluie qui retentit sur les vitres et des ruissaux gonflés de la Canèbrière, où les passants se hâsardent à franchir de larges torrents sur des ponts improvisés. Inutile de dire que l'eau qui tombe a changé nos rues en rivières. Pendant toute la matinée, un lac, avec des vagues qui écumaient, s'est formé au point de réunion de la rue Vacon et de la rue

Paradis ; les chevaux des omnibus, en traversant ce lac, avaient de l'eau jusqu'au poitrail. L'aspect de Marseille dans ses bas quartiers, pendant ces pluies diluviennes qui ne prennent que quelques minutes de répit, est affligeant ; on se demande comment on ne cherche pas à établir des canaux de ceinture, des éponges, afin d'empêcher que la circulation dans Marseille ne soit arrêtée sous ces trombes d'eau qui vous noient, dans ces rues inondées et torrentielles hérissées de tous les dangers que l'on court en traversant un gué après des crues subites.

— Nous lisons dans le *Journal de la Meurthe* du 1^{er} novembre :

« Une petite commune de la Haute-Saône vient d'être le théâtre d'un drame que nous aurions pu croire emprunté à quelque relation de voyage dans la Nouvelle-Zélande, s'il ne nous avait été attesté par une personne qui en a été le principal acteur, M. Bouchon, voyageur d'une maison de librairie de Nancy. Nous reproduisons textuellement son récit :

« Étant en tournée dans le département de la Haute-Saône, pour le placement d'un ouvrage de la maison Vincenot et Ce, de Nancy, je revenais, le 20 octobre dernier, de parcourir les environs de Luxeuil, centre de mes opérations dans cette contrée. Vers six heures du soir, je me trouvais dans un village nommé Radon, situé à moitié chemin de Faucogney à Luxeuil, où je désirais arriver pour coucher. Je m'arrêtai un moment dans une sorte d'auberge qui se trouve sur la route, pour me rafraîchir. Après avoir payé ma dépense, je me disposais à sortir pour continuer mon chemin, quand tout-à-coup, en franchissant la porte, je fus assailli par quatre individus, parmi lesquels le maître de la maison, qui, sans aucune explication préalable, m'empêtrèrent les jambes dans une corde à nœud coulant, et, en la tirant avec force, me firent tomber en arrière dans le cabaret. Je coupai cette corde avec un couteau-cantif que j'avais sur moi et me relevai.

« Ils m'osèrent plus alors me faire violence de nouveau, et se contentèrent de garder la porte en silence. Je leur demandai vainement quels pouvaient être les motifs qui les engageaient à agir ainsi à mon égard ; je n'obtins aucune explication.

« Probablement quelqu'un s'était détaché pour aller chercher du renfort, car un instant après la maison fut envahie par une foule d'hommes et de femmes qui poussaient des cris menaçants contre moi et me chargeaient de toutes sortes d'imprécations, telles que : *C'est le chef des brigands ! tuons-le, le scélérat !* etc. A leur tête un nommé Claudon, cabaretier du village, que l'on m'a dit depuis être capitaine de la garde nationale, et qui, loin de chercher à calmer l'exaspération de ses concitoyens, les animait de la voix et de l'exemple : *Ah ! brigand, tu es pris !* s'écria-t-il en m'abordant et en brandissant une épée nue dont il m'a porté un coup que j'ai été heureux de parer avec ma main gauche, qui a été atteinte intérieurement.

« Il me somma ensuite avec la même brutalité de lui exhiber mes papiers. Je lui répondis que, ne lui voyant aucun insigne qui justifiait de son droit de visiter mes papiers, je ne les lui montrerais pas, mais qu'on me conduisit devant le maire à qui je les ferais voir. Aussitôt il se mit à crier « que je n'avais point de papiers, que j'étais un voleur échappé au bagne, qu'il fallait me garrotter ; » ce qui fut exécuté à l'instant même sans aucune résistance de ma part. Deux individus me passèrent une corde autour des deux bras qu'ils ramenèrent par derrière, et qu'ils serrèrent en s'aidant de leurs genoux pour avoir plus de force, de sorte que la corde me coupait, pour ainsi dire, les bras, et privait mes mains de tout sentiment par la suspension de la circulation du sang. Ils me passèrent une autre corde aux jambes, et la fixèrent au-dessus des genoux, de manière pourrissant que je pusse encore marcher à petits pas. Aussitôt cette opération terminée, et me voyant hors d'état de faire la moindre défense, la foule animée par la voix de Claudon s'est ruée sur moi, me portant des coups de poing à la tête et m'arrachant les cheveux. J'ai remarqué parmi les plus acharnés un individu que l'on m'a dit être l'adjoint du maire.

« Conduit à la mairie au milieu des vociférations de la multitude, qui ne cessa de me maltraiter pendant tout le trajet, le maire procéda d'abord à la visite de mon sac de chasse, dans lequel je portais du linge et quelques objets servant à la toilette. On ouvrit ensuite mon portefeuille renfermant mon congé de libération du service, des certificats en bonne forme, délivrés par les maires des communes que j'ai habitées depuis cette libération, des lettres de mes commettants qui m'avaient été adressées pendant mon voyage, et des commissions prises chez tous les curés des communes que j'avais parcourues. Plusieurs voix s'élevèrent alors que c'étaient des pièces fausses, et une seconde corde me fut passée aux pieds pour m'empêcher de faire un pas.

« On me plaça ainsi garrotté sur une caisse, où je restai en attendant l'arrivée des gendarmes, toujours en butte aux invectives les plus grossières de la foule qui remplissait la salle. On faisait circuler de temps en temps à la ronde des bouteilles d'eau-de-vie dont on voulait m'obliger à boire, ce que je refusai constamment. Enfin la brigade entière de gendarmerie de Faucogney, à qui une estafette avait été expédiée avec une lettre portant qu'un chef de brigands était arrêté, arriva vers trois heures du matin, et mit fin à mes souffrances en me déliant.

« Après avoir pris connaissance de mes papiers, elle dressa de sa démarche et de ma réception un procès-verbal, et je fus conduit, à sept lieues de là, devant M. le procureur du roi de Lure, qui me fit aussitôt mettre en liberté. Je dois dire que je fus traité très-humainement par les gendarmes pendant tout le trajet, bien que forcés par leur ministère de m'adoindre à un voleur.

« Je fis remarquer à M. le procureur du roi, comme je l'avais fait aux gendarmes de Faucogney lors de leur arrivée, les blessures et les coups que j'avais reçus ainsi que l'enflure résultant de la constriction de mes bras, et je lui signalai comme principal auteur Claudon, capitaine de la garde nationale de Radon. Ce magistrat me dit qu'il ferait une information à cet égard : après quoi je me retirai pour regagner Luxeuil dans une voiture qui avait déjà servi à me transporter à Lure, car j'étais hors d'état de marcher. Après être resté deux jours à Luxeuil, me sentant dans l'impossibilité absolue de continuer mon voyage, je me déterminai à me faire transporter à Nancy, où les soins pressés sur lesquels je pouvais compter hâteraient mon rétablissement. J'éprouve depuis, outre l'incommodité de mes blessures aux mains, une douleur dans les articulations des bras avec les épaules, qui me rend tout mouvement pénible, une douleur sourde à la tête qui s'exalte tous les soirs, et un sentiment continu de froid et de lassitude dans tout le corps qui m'empêche de me livrer à aucun travail. »

— On nous signale un fait assez extraordinaire, et qui nous paraît digne d'être rapporté. Il existe à Strasbourg un tailleur aveugle, âgé de soixante-seize ans, qui, depuis trente ans qu'il est frappé de cécité, continue d'exercer sa profession à peu près comme s'il jouissait encore complètement de sa vue. Ce vieillard fait encore tous les travaux de couture de son état, et n'a même besoin d'aucun secours étranger pour enfiler son aiguille, opération qu'il fait à l'aide du seul toucher. Il s'appelle Schwentzel et loge dans la rue du Jardin-aux-Roses.

(*Courrier du Bas-Rhin.*)

— Qui de nous, il y a un an seulement, aurait cru au daguerrétype ? Et voici que déjà, en ce siècle où tout passe si vite, le daguerrétype est vieux. Un employé des finances, M. Bayard, vient de soumettre à l'Académie des Beaux-Arts une invention de la même nature que celle de M. Daguerre, mais qui serait applicable d'une manière bien plus générale et beaucoup moins dispendieuse, puisque M. Bayard obtient ses épreuves sur papier. Seulement ce papier doit subir une préparation.

Les dessins nombreux et variés que M. Bayard a mis sous les yeux de l'Académie ont paru, dit-on, très-satisfaisants, quoique inférieurs, sous le rapport de la netteté et du fini des détails, aux produits du daguerrétype.

Une commission a été nommée pour faire un rapport sur cette découverte. Elle a commencé par demander à M. Bayard de reproduire par son procédé la copie du buste du célèbre architecte Percier, placée dans la bibliothèque de l'Institut. M. Bayard n'a pu encore s'acquitter de cette tâche ; on ne sait même pas quand il pourra l'accomplir, car il écrit qu'il attendait pour cela ce que nous attendons tous en soupirant, ce que nous demandons vainement chaque matin... un peu de soleil.

Variétés.

Aux limites du monde, entre la Chine et l'Amérique du Sud, deux grandes îles, ayant une étendue de 300 lieues de longueur et de 130 de largeur, s'élèvent sur l'Océan, sous une des plus heureuses latitudes du monde. Les glaces et les chaleurs extrêmes leur sont inconnues ; elles contiennent en abondance le minéral de fer, le charbon de terre, le soufre, le bitume, le marbre, le granit et la terre à brique. Les bois de construction s'y montrent d'une force et d'une beauté incomparables ; le lin, appelé en botanique *phormium tenax*, susceptible des plus nombreuses et des plus riches applications, y naît spontanément et couvre en quelque sorte tout le pays. On n'y trouve ni animaux malfaisants ni reptiles ; mais en revanche ces îles sont peuplées d'oiseaux nombreux et variés, et les poissons qui pullulent sur les côtes sont d'un goût délicieux. Enfin les indigènes, au nombre de 150,000 environ, sont physiquement et moralement supérieurs aux autres habitants de la mer du Sud, et comprennent les bienfaits de la civilisation.

Ces deux îles sont celles de la Nouvelle-Zélande.

Il y a dix-sept ans qu'un Français, le baron Charles de Thierry, y acquit des chefs la possession d'un vaste territoire sur lequel il essaya des cultures étendues. Ce territoire est situé dans la partie la plus septentrionale de l'île du Nord, sur les bords de la rivière d'Hiokango, d'un abord sûr et facile pour les navires. L'ascendant qu'une civilisation avancée exerce sur des sauvages servit à merveille les projets de ce Français entreprenant ; la domination civile, judiciaire et militaire fut reconnue en lui par les indigènes et les Européens, et, dans ce moment, il signe ses décrets : *Charles I^{er}, roi de Rahaheva*.

Un évêque français, M. de Pomparlier, qui a enrichi l'intéressante collection des annales des missions étrangères de plusieurs lettres remarquables sous tous les rapports, est venu associer l'action bienfaisante de la religion à celle que le roi français de Rahaheva exerce dans un but temporel. Voilà donc un roi et un évêque de notre pays occupés à étendre la civilisation sur des contrées où naguère le chant de mort était entonné autour du bûcher qui rôtiissait le cadavre d'un homme.

Malheureusement, ces pays lointains, où l'activité française se consume souvent en stériles efforts, sont depuis long-temps le but que le monopole de toute espèce exercé par l'Angleterre poursuit dans ses plans de conquête universelle. Le roi et l'évêque se trouvent en présence, l'un des armateurs de Londres, des marins de la compagnie des Indes et de Sydney, et l'autre de ces méthodistes qui, suivis de leurs femmes et de leurs enfants, veulent marcher sur les traces des anciens religieux catholiques. C'est contre ces deux rivalités dangereuses que le baron Thierry doit être aidé par une efficace protection du gouvernement français.

Lord Melbourne a déclaré que la Nouvelle-Zélande était un champ ouvert à tous. Ainsi, ce ne sera pas une opposition faite les armes à la main qui arrêtera l'exécution des vastes plans dont le roi français de Rahaheva poursuit l'exécution ; mais s'il se trouve livré à ses propres ressources, il succombera dans une lutte où l'Angleterre est entrée avec cette supériorité que lui donnent son intelligence coloniale et l'habitude des lointaines expéditions commerciales.

Il faut donc, pour éveiller à la fois l'attention du gouvernement et celle des particuliers, montrer tous les avantages commerciaux que la France est en droit d'attendre de la colonisation de la Nouvelle-Zélande. Nous avons déjà plus haut indiqué les riches et abondants produits de ces îles ; mais c'est surtout dans ses bois de construction et dans son lin que notre commerce trouverait les plus notables profits.

Le lin zélandais, d'un prix extrêmement modique, peut être substitué au chanvre et au lin d'Europe, à la laine, au crin, même à la soie et au chiffon, enfin, dans la fabrication de toute espèce de papier. En 1834, M. Liénard fils, guidé par les conseils de M. le comte de Lagarde, qui s'occupe avec tant de constance de l'exploitation de la Nouvelle-Zélande, établit à Pontremy, près d'Abbeville, une fabrique de toile à voiles en *phormium tenax* (lin zélandais). Cette maison lutta bientôt avec avantage contre les plus anciennes fabriques de toiles de chanvre dans tous les ports du littoral de la Manche. Ses produits obtinrent une médaille d'or à l'exposition d'Amiens, en 1836, et aujourd'hui qu'on y joint la filature du lin à la mécanique, elle occupe plus de mille ouvriers, et elle est devenue une des plus belles manufactures de la France.

Les bois de mâture et de construction, les plus beaux du monde, que la Nouvelle-Zélande produit, sont d'une qualité si supérieure et d'une exploitation si facile, qu'on vient les chercher d'Angleterre. Au mois de mai dernier, les commissaires de l'amirauté ont adjugé une fourniture de bois pris à la Nouvelle-Zélande.

De si précieux avantages sont tellement compris en Angleterre que le comité zélandais établi à Londres disait dernièrement dans une espèce de manifeste au commerce britannique : « Nous allons vous affranchir du tribut onéreux que vous payez à la Russie et à d'autres états auxquels vous achetez par an pour plus de cent millions de francs de chanvre, de lin et de toiles. Dans peu, la colonie naissante suffira par les produits naturels de son sol aux besoins de votre marine royale et marchande. »

Sir George Sinclair parlait ainsi, il y a peu de temps, au parlement : « La Nouvelle-Zélande sera bientôt plus utile à l'Angleterre que ne le furent jamais les Amériques à l'Espagne. »

Qu'on ne croie pas que ces paroles n'aient excité qu'un sentiment d'incrédulité ou de doute ; bien au contraire, elles ont déterminé, au mois de septembre, un armement de cinq navires qui sont partis après deux autres qui avaient mis à la voile au mois de mai. Ces navires ont porté des fils de pair d'Angleterre, des membres de la chambre des communes, des citoyens recommandables par leur fortune et leur position sociale, conjointement avec des artisans, des laboureurs et même un corps de montagnards écossais, dans le costume pittoresque du clan du duc de Sutherland, auquel ils appartenaient. Déjà le total des

colons embarqués dépasse trois mille, et d'autres expéditions se préparent encore, que suivront celles que séduira à bon droit l'exemple. La colonie, à son arrivée, construira une église, établira une école pour l'éducation des enfants indigènes et des colons, une bibliothèque publique, un hôpital, une banque et diverses institutions littéraires et philanthropiques. Sur ces navires sont embarqués, à profusion, des machines à vapeur, des moulins, des outils pour tous les métiers, des instruments aratoires, des canons et des armes de toute espèce, mais surtout des semences et des graines de toutes les productions d'agriculture et d'horticulture européennes.

Dans quelques mois, ces navires vont revenir chargés de tous

les riches et spontanés produits de la Nouvelle-Zélande, de fer, de métaux précieux, de bois, de gommes et résines, de lin surtout. Dans cette masse de retours, qui n'aura coûté que les frais de récolte et d'embarquement, l'industrie et le commerce de la métropole trouveront un ample et productif aliment.

Tel est l'exemple que nous donne notre infatigable voisine : sera-t-il vain pour nous ? Déjà une vaste étendue du territoire zélandais est sous la possession de l'un de nos compatriotes. Cette royauté d'un Français dans la Nouvelle-Zélande augmente les chances du succès ; elle le garantit même. La France et son gouvernement, à une époque où l'activité des esprits se concentre dans l'industrie, laisseront-ils échapper une si belle occasion

d'ouvrir à notre commerce une source si riche de profits qui s'accroîtraient chaque année dans une si rapide progression ? (Sémaphore.)

BOURSE DE PARIS DU 6 NOVEMBRE.

Trois pour cent	82
Cinq pour cent	110 93
Quatre pour cent	101 40
Rentes de Naples	103
Actions de la banque	2925

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIER.

Feuille d'Annonces.

LIBRAIRIE.

EN VENTE

Chez TH. GUYMON et Co, libraires, rue Lafont, 4.

TABLEAUX COMPARATIFS

A L'USAGE DU COMMERCE DES SOIES,

Appiqués au Système décimal ;

Par un marchand de soie de Saint-Etienne.—Brochure in-8°. Prix : 1 fr. (380)

NOUVEAU MANUEL COMPLET

DE LA SOIERIE ET DU FABRICANT.

Précédé de l'art d'élever les vers à soie et de cultiver le mûrier, PAR DE VILLIERS.

Deux vol. in-18, avec atlas, 1839. — Paris, Rozet ; — Lyon, à la librairie industrielle et d'éducation de Chambet aîné, quai des Célestins, angle de la rue d'Amboise. (402)

ANNONCES DIVERSES.

(6892) A VENDRE.—Pharmacie de premier ordre aux environs de Lyon.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Perret, chez MM. Luquet frères, place de l'Herberie, n° 2. On accordera toute facilité pour le paiement.

(6918) A VENDRE.—Bon fonds d'épicerie, agencé à neuf, dans un bon quartier de la ville. On donnera facilité à l'acquéreur.

S'adresser à MM. Coolen père et fils, rue Bonneveau, 16.

(6917) Il a été trouvé un jeune chien de chasse. Celui qui l'aurait perdu peut s'adresser au bureau de tabac, rue Vieille-Monnaie, n° 15.

Un ancien négociant retiré des affaires, voulant se créer, pour une partie de la journée, une occupation conforme à ses habitudes, désire être employé à la tenue des livres d'une maison de commerce ou d'une administration quelconque.

S'adresser au bureau du journal.

GRAND DÉBALLAGE,

GRANDE RUE MERCIÈRE, N° 15, A LYON,

D'objets en beau plaqué, de première qualité, tels que : réchauds de table à esprit, à bougie et à eau; porte-builiers, bords de table, moutardiers, sucriers, manches à gigot, cafetières, théières, porte-carafes, truelles à poisson, cuillères à sucre, à punch et à fruits, sonnettes, bouchons, passe-thé, timbales, porte-couteaux, coquetiers, burettes d'église, flambeaux, candélabres, éteignoirs, plats, bols à punch et à potage, soucoupes pour limonadier, couverts, cuillères à café, et tout ce qui concerne le service de table.

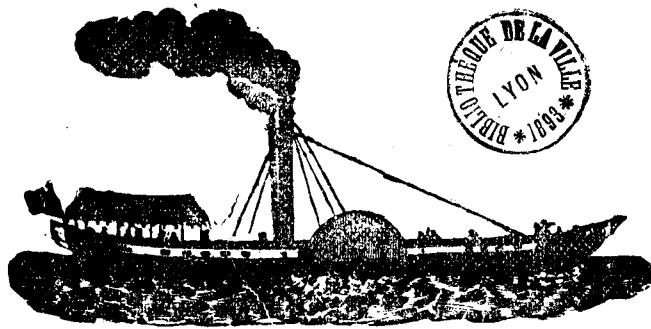
Plus, une belle collection d'articles en maillechort, reconnu pour valoir l'argent sous tous les rapports.

Mention honorable, médaille d'honneur et brevet d'invention pour le volfranc, article admis à l'exposition de 1839, imitant parfaitement l'argent, à 2 fr. 25 c. le couvert, vendu avec la facture de garantie pour ne pas casser.

Plus, un assortiment de coutellerie fine et de bijouterie dans les plus nouveaux goûts, en imitation d'or.

On fait les achats d'or et d'argent et les échanges de toutes matières.

Le magasin ouvrira jeudi 7 courant, à sept heures du soir. (8352)



LE PAPIN N° 2

DE LA SAONE,

BATEAU A VAPEUR EN FER A BASSE PRESSION, D'UN MARCHE SUPERIEURE,

Partant de LYON pour CHALON-SUR-SAONE tous les jours impairs.

A cinq heures et demie du matin,

a réduit ses prix

à 4 fr. pour les premières places, et à 2 fr. pour les secondes. (281)

Eaux minérales naturelles et artificielles.

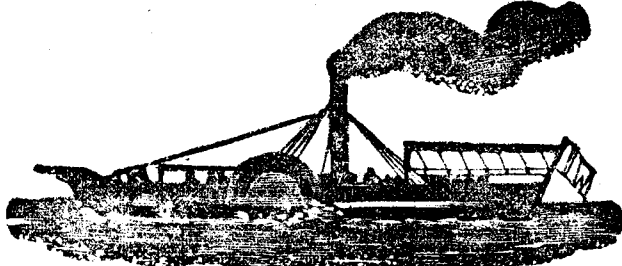
REMÈDES BREVETÉS, AUTORISÉS, Annoncés dans les journaux. DÉPOT GÉNÉRAL CHEZ VERNET, PH., PLACE DES TERREAUX, 13.

Chocolats de santé. Bains de vapeur à domicile.

(6919) A dater du 10 courant, les comptoirs de MM. J. H. VOR GARCIN, NOILLY et COTE seront transportés rue Mulet, 12, ou rue Neuve, 17. Ceux qu'ils quittent, rue Longue, 14, sont à louer de suite.

MUSIQUE NOUVELLE POUR PIANO.

BURGMULLER. — Trois divertissements (FACILES) sur Lucia. — Chaque : 6 fr. c.
Dito. — Rondo-valse sur l'Eau merveilleuse (FACILE) : 5
GOMION. — Prière de Moïse, variée (MOYENNE FORCE) : 4 50
Dito. — Souvenir de l'Eau merveilleuse, deux mélanges (FACILES). — Chaque : 5
Dito. — Quatre fantaisies sur Lucia (FACILES). — Chaque : 4 50
Dito. — Trois petits rondos (TRÈS-FACILES ET DOIGTÉS) : 4 50
Dito. — Fantaisie sur l'Elisir d'amore (TRÈS FACILE) : 4 50
DOHLER. — Fantaisie sur Lucia (BRILLANTE) : 7 50
Dito. — Rondo sur Scaramuccia (MOYENNE FORCE) : 6
HERR. — Grande fantaisie sur Lucia (BRILLANTE) : 9
LISTZ. — Nuits d'été à Pausilippe, trois amusements (BRILLANTS). — Chaque : 6
Dito. — Grand galop chromatique (BRILLANT) : 7 50
MESSEMAECKERS. — Les Allemandes, trois thèmes variés (MOYENNE FORCE). — Chaque : 6
LOUIS. — Dixième sérénade sur Lucia, piano et violon (BRILLANTE ET FACILE) : 7 50
Dito. — Variations à quatre mains sur Lucia (BRILLANTES ET FACILES) : 7 50
FESSY. — Fantaisie sur Lucia, piano et clarinette : 7 50
LAFONT. — Duo pour piano et violon sur le Départ du Marin : 7 50
Lyon, chez les principaux marchands de musique ; Paris, chez Bernard Latte. (6916)



BATEAUX A VAPEUR DE LYON A CHALON.

Les beaux bateaux LE CYGNE et L'AIGLE, connus par la supériorité de leur marche et leur bonne tenue, PARTIRONT TOUTS LES JOURS, A SIX HEURES DU MATIN, LE CYGNE les jours IMPAIRS, L'AIGLE les jours PAIRS. (293)

SÉANCES GRATUITES,

PAR M. AIMÉ PARIS.

Pour satisfaire aux demandes des personnes qui n'ont pu assister aux expériences faites dans la salle du Grand-Orient, M. Aimé Paris donnera chez lui plusieurs séances gratuites d'expériences de musique et de langue musicale, à huit heures et demie du soir, à partir de vendredi 8 novembre, jour de la première séance.

On se procurera des billets gratuits, de 10 à 3 heures, tous les jours, chez M. Aimé Paris, rue Lafont, n° 12, place de la Comédie. (8351)

MALADIES SECRÈTES,

SI ANCIENNES ET REBELLES QU'ELLES SOIENT LE FUSSENT-ELLES DEPUIS 50 ANS,

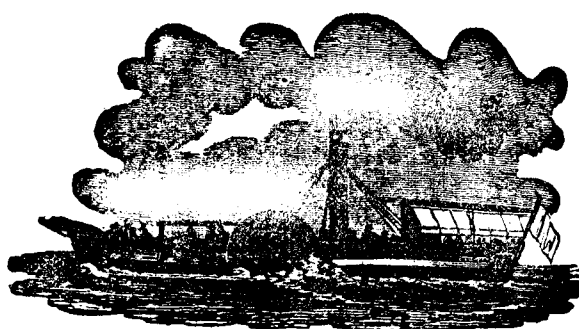
Guéries sans rechute, en un à cinq jours, par la méthode sûre, facile et peu coûteuse du docteur TURVAUD, de Montpellier, breveté.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n° 12. (2102)

Jeunes Chiens.

Guérison de leurs maladies par un moyen prompt et infailible, à la pharmacie Courtois, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. (2107)

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES BATEAUX A VAPEUR DU RHONE.



A dater du dimanche 6 octobre,

LES DÉPARTS POUR

AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES,

Ont lieu, tous les jours, à SIX HEURES du matin, du port de la Charité.

(2108) SIROP ANTI-GOUTTEUX, DE THÉODORE BOUBÉE, PHARMACIEN A AUCH.

Ce Sirop, employé en France depuis douze années, par la seule réputation de ses bons effets s'est répandu dans le monde entier. Aucun médicament, soit ancien, soit nouveau, ne produit contre toutes les affections arthritiques d'aussi bons effets ; il calme les accès de goutte ou de rhumatisme en quatre jours, il en éloigne le retour, et finit par enlever toute acuité à ces terribles maladies ; il rend aux parties affectées leur force et leur souplesse.

On peut l'employer en boisson, conformément à l'instruction, ou en lavements, pour si peu qu'il y ait d'irritabilité dans les voies digestives.

On trouvera dans l'instruction nombre de certificats, soit de médecins, soit de goutteux, qui emploient ce médicament depuis bien des années, et qui prouveront qu'en aucun cas l'usage de ce médicament ne peut être nuisible.

Correspondants : A Lyon, Vernet, place des Terreaux ; à Tarare, Michel ; à Villefranche, Voituret ; à Grenoble, H. Bouteille ; à Bourg, Béraud ; à Nantua, Mercier ; à Belley, Martin ; à Lons-le-Saunier, Mangin ; à Saint-Etienne, Garnier ; à Roanne, Labor ; à Mâcon, Lacroix ; à Chalon, Paquelin ; à Charolles, Bert ; pharmaciens qui procureront et le médicament et l'instruction.

DÉPURATIF DU SANG.

L'EXTRAIT DE SALSEPARILLE, COMPOSÉ

En forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur en médecine de la Faculté de Londres,

Est le remède le plus efficace pour les dartres, les éruptions, ces ulcères, et toutes les maladies de la peau et du sang. Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent en toute confiance avoir recours à ce remède qui purifie et adoucit le sang, et qui rétablit la santé. — Se vend au prix de 3 fr. la boîte.

Le seul dépôt à Lyon est chez Vernet, place des Terreaux, n° 13. (2005)

Le SIROP de DIGITAL de LABELONIE Guérit en peu de jours LES PALPITATIONS DE CŒUR, Oppressions, Asthmes, Catarrhes, Rhumes, Toux opiniâtres et Hydropisies diverses

Pharmaciens dépositaires : à Villefranche, M. Ayot, successeur de M. Voituret ; à Lyon, M. Vernet, place des Terreaux, et à la pharmacie de la place des Célestins ; Tarare, M. Michel ; Saint-Symphorien-sur-Coise, M. Briand ; Bourg, M. Béraud ; Mâcon, M. Lacroix ; Chalon-sur-Saône, M. Langeron ; Louhans, M. Ginot ; Roanne, M. Chervette ; St-Etienne, MM. Garnier-Martinet et Chermesson ; Vienne, M. Rouvière ; Grenoble, M. Bouteille, Grandet ; Rue, Valence, M. Reboulet ; Romans, M. Victor Vidal, tous pharmaciens. (4031-971)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSRY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.